

Barème d'honoraires - <i>Offres De Vente</i>	
Prix	Valeur
< 20 000,00 €	3000 €
20 001,00 - 40 000,00 €	4000 €
40 001,00 - 60 000,00 €	5000 €
60 001,00 - 70 000,00 €	6000 €
70 001,00 - 80 000,00 €	7000 €
80 001,00 - 90 000,00 €	8000 €
90 001,00 - 150 000,00 €	9000 €
150 001,00 - 180 000,00 €	10000 €
180 001,00 - 250 000,00 €	12000 €
250 001,00 - 300 000,00 €	14000 €
> 300 001,00 €	<b>5</b> %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

#### <u>Pour la vente :</u>

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

#### Pour la location :

Honoraires à la charge soit du locataire soit à la charge du propriétaire est égale à un mois de loyer hors charges. La somme peut être répartie à la moitié au propriétaire et l'autre moitié au propriétaire bailleur.



## BAREME DES HONORAIRES Cession de commerces et/ou entreprises Droit au Bail, locaux commerciaux

PRIX DE VENTE	OPTION	OPTION SUR DEVIS
Prix de vente inférieur ou égal à 25 000€	Forfait de 5 000 € HT	
Prix de vente de 25 001 à 50 000€	Forfait de 7 500€ HT	
Prix de vente de 50 001 à 100 000€	Forfait de 10 000€ HT	
Prix de vente de 100 001 à 250 000€	10 % HT* du prix de vente	
Prix de vente de 250 001 à 750 000€	9% HT* du prix de vente	
Prix de vente de vente supérieur à 750 000€	8% HT* du prix de vente	

<sup>\*</sup>Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

# **OPTION 2**

Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas. Cet accord contient les volontés du mandant et mandataire et est donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis joint.

### BAREME DES HONORAIRES LOCATION FONS DE COMMERCE

Minimum forfaitaire de 5000 €

10 % HT du loyer triennal.